



Conditions d'installation de chantier au 01/01/2023

Outre les conditions générales de vente, nos conditions d'installation sont d'application.

1. Le planning est déterminé de commun accord avec le client, installateur ou gestionnaire.
1. La vérification systématique de votre chantier par un membre de notre personnel n'est pas obligatoire pour valider le planning.
2. Le chantier doit être propre, vide de tout obstacle et plane afin de permettre un fraisage optimal.
3. Seul nos hommes sont autorisés sur le chantier pendant la durée de l'installation, aucun autre corps de métier ne peut être présent.
4. Tout meuble ou ouvrage devant rester sur le chantier doit être protégé par le client.
5. Nous ne pourrions en aucun cas être tenu responsable en cas de
 - Décomposition, fracturation ou casse du support fraisé,
 - Endommagement de toute techniques présente sur la phase haute de votre support et qui serait endommagé durant notre intervention
6. Dans le cadre d'une installation sur
 - Chape ciment neuve, elle devra :
 - Avoir l'épaisseur minimum de 6cm ou 4cm avec fibre polypropylène.
 - Respecté un délai de séchage de 2 à 3 semaines
 - Chape chaux chanvre/chaux liège : idem (sans fibre)
 - Chape anhydrite : pas de prescription
 - Chape ciment liquide type Cémexa : !!!! intervention dans les 48H !!!!
7. Nous ne travaillons que sur base de nos générateurs propre, sauf accord préalable.
8. En cas d'intervention dans un immeuble sans ascenseur au-delà du 2ème étage, un lift sera demandé et sera facturé au client.
9. Le chantier doit disposer d'une arrivée d'eau permettant la mise sous pression des circuits avant notre départ. La mise sous pressions est obligatoire, en cas de gel, il est du devoir du client de protéger son installation après notre départ.
10. Le lieu d'installation du collecteur se fait avec l'accord du client, nous ne sommes pas responsable de la pose des tuyaux d'alimentation (nourrices), il nécessite :
 - Un espace de 30cm par rapport au sol
 - Un espace de 30cm au-dessus du collecteur
 - Un espace de 20cm à gauche et à droite du collecteur afin de le brancher
 - Nous ne branchons pas les collecteurs sur les alimentations
 - Son accès doit être garanti à tout moment.
11. Tous les tuyaux de chauffage sol sont installés en une pièce et sans raccord dans le sol.
12. Tout perçement de mur pour garantir le passage de nos tuyaux de chauffage sol seront facturé à hauteur du tarif régie à 20,00€ par perçement
13. Lors de nos interventions, seuls nos hommes et leur matériels sont couverts par notre assurance RC et Chantier, toute personne qui visitera le chantier lors de notre intervention le fera à ses risques et périls.
14. Tout supplément facturable pour le non-respect de nos conditions d'installation seront facturés au client à hauteur de 60,00€
15. En cas d'arriver de nos équipes sur votre chantier, après accord sur la date par mail des 2 parties, et constatant que notre intervention est impossible suite au non-respect de nos conditions d'installations, un forfait de 2.000,00€htva vous sera facturé. Votre installation ne sera prise en compte qu'après paiement de ce forfait pour une reprogrammation ultérieure.